

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

Présents : M. TRON, M. PRIVAT, Mme DE RUIDIAZ, M. ROUSSET, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme ARNAUD, M. BARRANCO, M. DESPOUY, Mme BOUBY, Mme BRETTE, M. GIOVANNACCI, Mme BOUDET, M. ARFI, Mme AFONSO, M. LEVASSEUR, M. SAINT-JULIEN, Mme DISNARD, M. DAFI, M. MAGUERO, Mme BAUCE, Mme ZOURHDI, Mme POMES, M. MARBAIX, Mme HIDRI, M. LALANNE, Mme LEMULLIER, Mme LEMASSON, M. OLIVIER, M. PASQUET

Absents, excusés, représentés : Mme DONCARLI représentée par M. TRON, Mme ALBORGHETTI représentée par Mme VIC, M. HADZIC représenté par Mme F. DE RUIDIAZ, M. LEJEUNE représenté par Mme LEMASSON, M. BRUN représenté par M. OLIVIER

Secrétaire : Mme LEMULLIER

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire :
- Adhésion au protocole d'échange standard

et une question diverse proposée par M. OLIVIER concernant l'aménagement de l'ensemble du boulevard du Général de Gaulle.

M. le Maire fait une communication au conseil municipal à propos de la loi MAPTAM et du projet de carte des futures intercommunalités en Essonne.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 14 09 074 DECISION MODIFICATIVE N°1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 32 Voix POUR**

3 Abstentions : Mme LEMASSON, M. LEJEUNE représenté par Mme LEMASSON, M. PASQUET

APPROUVE la décision modificative comme suit :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 041 opérations patrimoniales	1 277 638,96	1 277 638,96
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	10 000	
Chapitre 21 immobilisations corporelles	-20 000	

Chapitre 23 immobilisations en cours	50 000	
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées		304 059
Chapitre 021 virements de la section de fonctionnement		-264 059
Total investissement	1 317 638,96	1 317 638,96
Chapitre 014 atténuations de produits	38 720	
Chapitre 012 charges de personnel	195 000	
Chapitre 011 charges à caractère général	340 977	
Chapitre 023 virements de la section de fonctionnement	-264 059	
Chapitre 013 atténuations de charges		233 758
Chapitre 70 produits des services		26 880
Chapitre 74 dotations et participations		50 000
Total fonctionnement	310 638,00	310 638,00
TOTAL GENERAL	1 628 276,96	1 628 276,96

Le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 14 09 075 CONVENTION TRIPARTITE DE PRELEVEMENT AVEC EDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention tripartite de prélèvement avec le créancier EDF Direction Collectivités Territoriales et Solidarité, 28 cours Blaise Pascal – 91211 EVRY, et le comptable de la DGFIP du Trésor Public de DRAVEIL, 6 rue Julien Chadel – 91211 DRAVEIL CEDEX.

PRECISE que la présente convention est établie pour la durée du contrat qui lie la collectivité au créancier, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION N° 14 09 076 TARIFS FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs concernant les frais d'opérations préalables à la mise en fourrière, aux frais d'enlèvement, de garde en fourrière, d'expertise et de destruction des véhicules comme suit :

<i>FRAIS de fourrière</i>	<i>CATÉGORIES de véhicules</i>	<i>MONTANT (en euros)</i>
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 t ± PTAC > 19 t	7,60
	Véhicules PL 19 t ± PTAC > 7,5 t	7,60
	Véhicules PL 7,5 t ± PTAC > 3,5 t	7,60
	Voitures particulières	7,60
	Autre véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non	7,60

	soumis à réception	
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t ± PTAC > 19 t	22,90
	Véhicules PL 19 t ± PTAC > 7,5 t	22,90
	Véhicules PL 7,5 t ± PTAC > 3,5 t	22,90
	Voitures particulières	15,20
	Autre véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Enlèvement	Véhicules PL 44 t ± PTAC > 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t ± PTAC > 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t ± PTAC > 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	116,56
	Autre véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70
Garde journalière	Véhicules PL 44 t ± PTAC > 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t ± PTAC > 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t ± PTAC > 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	6,18
	Autre véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00
Expertise	Véhicules PL 44 t ± PTAC > 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t ± PTAC > 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t ± PTAC > 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autre véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50

DELIBERATION N° 14 09 077 TARIF POUR LES ENFANTS EN FAMILLE D'ACCUEIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE au titre de l'aide sociale à l'enfance la tarification de l'accueil de l'enfant placé en famille d'accueil comme suit :

ACCUEILS	TARIFS HORAIRE
Crèches collectives	1,99
Crèche familiale	1,35
Halte garderie de Villiers	1,01
Multi-accueil des Mazières	1,85
Multi-accueil des Bergeries	1,85

AUTORISE monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement

DELIBERATION N° 14 09 078 CONVENTION DE DEPORT D'IMAGES SUR LE COMMISSARIAT DE POLICE DE DRAVEIL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 32 voix POUR**

3 Abstentions : Mme LEMASSON, M. LEJEUNE représenté par Mme LEMASSON, M. PASQUET ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention de déport d'image vers le commissariat de police de Draveil pour 2014, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention concernant l'aide financière et tout autre

acte consécutif à l'exécution de cette convention, **APPROUVE** le plan de financement annexé, **SOLLICITE** au titre du projet susvisé, l'octroi de la subvention maximale au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), **SOLLICITE** une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions,

DELIBERATION N° 14 09 079 REGLEMENTS INTERIEURS : CENTRE DE SUPERVISION URBAINE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 30 voix POUR**

**5 Abstentions : M. OLIVIER, M. BRUN représenté M. OLIVIER,
Mme LEMASSON, M. LEJEUNE représenté par Mme LEMASSON, M.
PASQUET ne prennent pas part au vote.**

ADOpte le règlement intérieur du Centre de Supervision Urbaine, **DIT** que le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2014.

DELIBERATION N° 14 09 080 REGLEMENT INTERIEUR : GUICHET UNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement intérieur du guichet unique, **ABROGE** le précédent règlement intérieur

DELIBERATION N° 14 09 081 : REGLEMENT INTERIEUR : STRUCTURES PETIT ENFANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les règlements de fonctionnement pour la crèche Pomme de Rainette, la crèche Ile aux Bambins, le Multi-accueil La Farandole, la crèche Familiale La Ribambelle, le Multi-accueil des Mazières Les petites frimousses, Halte garderie de Villiers Arc-en-ciel, **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les dits règlements de fonctionnement, **DIT** que les présents règlements de fonctionnement entrent en vigueur à la date de la publication, **PRECISE** que les règlements de fonctionnement seront transmis au Conseil Général de l'Essonne et à la Caisse d'Allocations familiales et seront affichés dans chaque établissement, **ABROGE** les précédents règlements.

DELIBERATION N° 14 09 082 : DENOMINATION DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer chaque structure comme suit :

- Crèche Familiale, Place Oberkirch : **La Ribambelle**
- Halte garderie de Villiers, Place Oberkirch : **Arc-en-Ciel**
- Multi-accueil des Mazières, 8 rue Frédéric Joliot : **Les Petites Frimousses**
- Relais Assistante Maternelle, Place des Haies Saint Rémy : **Trampoline**
- Ludothèque : 7, rue Frédéric Joliot : **Les Petits Artistes**

DIT que les noms attribués à chaque structure prendront effet à compter du 01/10/2014.

DELIBERATION N° 14 09 083 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire de nouvelles actions dans le contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 et à déposer auprès de la Caisse d'Allocations Familiale les fiches projets et annexes financières correspondant aux projets suivants :

- Ouverture d'une structure de 60 berceaux,
- Création d'un lieu d'accueil enfants parents,
- Prise en compte des nouveaux rythmes scolaires (extension des activités des accueils pré et postscolaires maternelles et élémentaires avec ouverture d'un accueil préscolaire le mercredi matin dans chaque école maternelle et élémentaire et création d'un centre de loisirs chaque mercredi après-midi pendant la période scolaire dans chaque école, maternelle et élémentaire)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse et à effectuer toutes les opérations relatives au contrat Enfance Jeunesse 2014-2017

DELIBERATION N° 14 09 084 : CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE ENTRE LA COMMUNE DE DRAVEIL ET LA CNAF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'habilitation informatique n° 26 entre la Ville et la CAF, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et ses avenants et tout document y afférent.

DELIBERATION N° 14 09 085 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de :

- de 450 € à l'association Cyclo Club Draveillois
- de 500 € à l'association Jeune Association de Footballeurs
- de 1 200 € à l'association Sporting Club de Draveil section PETANQUE
- de 1 380 € à l'entente des pêcheurs Draveil-Vigneux

DELIBERATION N° 14 09 086 DECLASSEMENT DE BIENS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement des biens mentionnés ci-dessous :

Service informatique :

TYPE DE MATERIEL	MARQUE	MODELE	N° DE SERIE
Ecran	Belinea	10 17 15 (11 17 17)	AA1117170531AC20400678
Ecran	Belinea	10 17 15 (11 17 17)	AA1117170531AC20400459
Ecran	Belinea	10 17 15 (11 17 17)	AA1117170531AC20402210
Ecran	Belinea	10 17 15 (11 17 17)	AA1117170531AC20400453
Ecran	Belinea	10 17 15 (11 17 17)	AA1117170531AC20400472
Ecran	Belinea	10 17 15 (11 15 17)	AA1117170531AC20400461
Ecran	Belinea		AA1117170531AC20400464
Ecran	Belinea		AA1217010330AC20400013
Ecran	Belinea		AA1217010330AC20400025
Ecran	IBM	6547-OBN(A)	66-XPBH2

Ecran	IBM	6547-OBN(A)	66-XPBH3
Ecran	Acer	AL1716F	ETL460C260812DC7C4404B
Ecran		C1770NSL	205510447
Ecran	Dell		HU093CUR4780221LB2G1
Imprimante	HP	LaserJet 1200 series	CNBF371156
Imprimante	HP	LaserJet 1200 series	CNBF371396
Imprimante	HP	LaserJet 1200 series	CNC2211062
Imprimante	HP	LaserJet 1200 series	CNC2330806
Imprimante	HP	LaserJet 1200 series	CNBF361101
Imprimante	HP	LaserJet 1200 series	CNC2058914
Imprimante	HP	LaserJet 1200 series	CNC2211016
Imprimante	HP	LaserPrinter HL-5140 (HL-51)	E62352J5J115524
Imprimante	HP	LaserPrinter HL-2030	E63031G6J281189
Imprimante	HP	LaserJet 6L (C3990A)	CNZM563095
Imprimante	HP	LaserJet 6L (C3990A)	CNZM564213
Imprimante	HP	Laserjet P2035	CNC0H20855
Imprimante	HP	Laserjet P2035	CNC0H20845
Imprimante	HP	Laserjet P2035	CNC0H20856
Imprimante	Epson	Stylus Photo 1290	ES5K006726
PC	IBM	Personal Computer 300GL (680)	554TN27
PC	Maxdata	PCMD/63511	44212210013
PC	Maxdata	PCMD/70061	46716140005
PC	Maxdata	PCMD/70061	46716140006
PC	Maxdata	PCMD/70061	46598870015
PC	Maxdata	PCMD/70061	46598870009
PC	Maxdata	PCMD/70061	46716140004
PC	Maxdata	PCMD/70061	46598870007
PC	Maxdata	PCMD/70061	46598870024
PC	Maxdata	PCMD/70061	46598870012
PC	Maxdata	PCMD/70061	306464052700179000
PC	Maxdata	PCMD/70061	46598870002
PC	Maxdata	PCMD/70061	46716140003
PC	Elonex		F242CE25
PC	NEC	ML250	107223810000
PC	NEC	ML250	206625870008
PC	NEC	ML250	207052990000
PC	NEC	ML250	107223870004
PC	NEC	ML250	207053110001
PC	NEC	ML250	107223920006
PC	NEC	ML250	107223790005
PC	NEC	ML250	206625850000
PC	NEC	ML250	206625840001

PC	NEC	Express 5800	AH98000000
----	-----	--------------	------------

APPROUVE le déclassement de ces biens, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au déclassement des biens énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° 14 09 087 : CESSION DE VEHICULES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession des véhicules en l'état, **ACCEPTE** la proposition de la société AUBE DELTA SERVICES, sise 15, rue Principale (10700 MESNIL LA COMTESSE), pour un montant de 1 400,00 euros, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la cession des véhicules,

DELIBERATION N° 14 09 088 : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE MARCHES DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES PASSES SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS-CADRES A CONCLURE PAR L'UGAP

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 30 voix POUR**

5 Abstentions : Mme LEMASSON, M. LEJEUNE représenté par Mme LEMASSON, M. OLIVIER, M. BRUN représenté M. OLIVIER, M. PASQUET

APPROUVE la convention pour la mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP, **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DELIBERATION N° 14 09 089 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel établi par le SyAGE sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sur la commune pour l'exercice 2013, **DIT** que ce rapport sera mis à la disposition du public qui en sera informé par voie d'affichage.

DELIBERATION N°14 09 090 : ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU RU D'YVRON (SMRY) AU SYAGE POUR LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion au SyAGE du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron pour la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »

DELIBERATION N°14 09 091 : DENOMINATION D'UNE PLACE NELSON MANDELA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour dénommer la place située près du multi accueil "La Farandole" des Bergeries, sise allée des Ecoles, **APPROUVE** que soit donné, à la place située près du multi accueil "La Farandole" des Bergeries, sise allée des Ecoles, le nom de «Place Nelson MANDELA».

DELIBERATION N°14 09 092 : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES BD 76 ET BD 78 SISE RUE DE CHATILLON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable pour l'acquisition pour 1 euro symbolique des parcelles de terrains cadastrées BD 76 d'une superficie de 103 m², sise rue de Châtillon, et BD 78 d'une superficie de 194 m², sise rue de Châtillon, **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, **PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge du vendeur, **PRECISE** que le vendeur s'engage à réaliser la clôture de son terrain, et qu'il prendra à sa charge les frais de clôture, **DECIDE** de classer ces parcelles dans le domaine public routier communal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme pour la réalisation de travaux nécessaires à ladite acquisition, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente, **DIT** que l'acquisition sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°14 09 093 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CTP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (six) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la ville de Draveil égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, **DECIDE** le recueil, par le Comité Technique, des voix des représentants de la ville de Draveil.

DELIBERATION N°14 09 094 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (cinq) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la ville de Draveil égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, **DECIDE** le recueil des voix des représentants de la ville de Draveil par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

DELIBERATION N°14 09 095 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la modification du tableau des effectifs portant sur :

Filière Administrative :

Suite à la réussite de 5 agents au concours d'Adjoint Administratif de 1ère classe :

- sur la création de 5 emplois d'Adjoint Administratif de 1ère classe titulaire

- sur la suppression de 4 emplois d'Adjoint Administratif de 2ème classe non titulaire
- sur la suppression d'1 emploi d'Adjoint Administratif de 2ème classe titulaire

Filière Culturelle :

Suite à la réussite d'un agent au concours d'Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique :

- sur la création d'un emploi d'Assistant artistique principal de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet à raison de 8 h30 hebdomadaires.
- sur la suppression d'un emploi d'Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique non titulaire

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

DELIBERATION N°14 09 096 ADHESION AU PROTOCOLE D'ECHANGE STANDARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer le formulaire d'adhésion au protocole d'échange standard d'Hélios ainsi que l'accord de dématérialisation des pièces justificatives.

La séance du conseil est levée à 22 h 10

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*